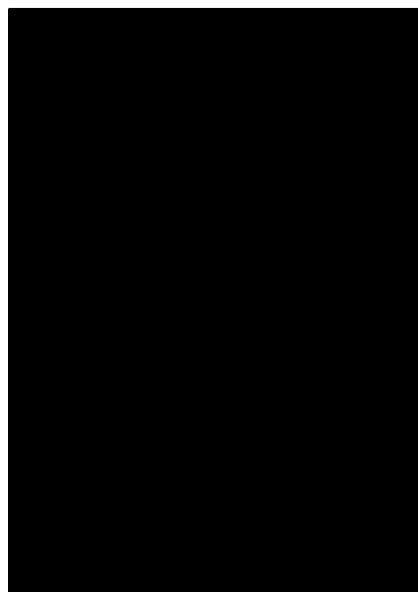




Adresse de la commission exécutive de l'Union Fédérale des Syndicats de l'État - CGT aux personnels, actif-ves et retraité-es, fonctionnaires et agent-es non-titulaires de la fonction publique de l'État.

Malgré l'opposition unanime des organisations syndicales et de la jeunesse, Emmanuel Macron et son gouvernement s'entêtent à vouloir reporter l'âge légal du droit au départ à la retraite à 65 ans, poursuivre et même accentuer le nombre des annuités requises pour pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein, mettre fin à l'existence de régimes spéciaux.

Parmi les objectifs poursuivis : l'allongement toujours et encore des temps de vie passés à travailler, l'organisation d'une chute du montant des pensions et des retraites, l'accaparement par le capital des 14 % des richesses créées par le monde du travail (Produit Intérieur Brut) qui, grâce aux cotisations sociales, financent les retraites par répartition et échappent à la spéculation.

Ce dont ils rêvent, c'est d'une généralisation de l'épargne et des systèmes de retraite par capitalisation.

Et pourtant, par une mobilisation de masse en décembre 2019 et tout au long de l'année 2020, ils ont déjà dû abandonner le projet de retraite « à points ».

Et pourtant, la publication successive de sondages d'opinion confirme que 75 % de la population sont opposées à cette contre-réforme.

Disons-le clairement, ils ne disposent ni d'une majorité sociale ni d'une majorité politique pour organiser de nouveaux reculs des droits à la retraite qu'ils envisagent d'imposer par la mise en oeuvre d'un projet de loi de financement de la sécurité sociale rectificatif au moyen d'un 49-3 au mépris de la représentation nationale et de la démocratie parlementaire !

Dans la fonction publique, par leurs votes, les agent•es, fonctionnaires et non-titulaires, ont confirmé la CGT comme première organisation syndicale représentative des personnels.

Par ce vote, les personnels signifient que d'autres choix sont possibles et c'est ce que la CGT entend porter dans les semaines et les mois qui viennent :

- Un droit à la retraite à 60 ans et à taux plein pour toutes et tous.
- Un droit au départ anticipé bonifié pour celles et ceux qui sont confronté•es à la pénibilité du

travail.

- La fin des écarts de pension entre les femmes et les hommes pour une égalité réelle alors que ces dernières partent dans le versant État avec une pension inférieure de 14 % et que l'écart global entre les femmes et les hommes actuellement à la retraite est de 40 %.
- L'augmentation des traitements et des salaires et l'intégration des régimes indemnitaires dans ces derniers qui auront pour conséquence d'augmenter le niveau des pensions et des retraites.
- Le maintien des régimes dits spéciaux qu'il s'agisse du Code des pensions civiles et militaires, du FSPOEIE, etc.
- Un plan pluriannuel de recrutement participant à la construction d'une société du plein-emploi qui contribuera aussi à dégager des moyens de financement supplémentaires de nos régimes de retraite.

N'en déplaie à celles et ceux qui gouvernent, il n'y a pas de problème de financement des revendications portées par la CGT !

En créant les emplois nécessaires, en augmentant les salaires, les traitements, et donc les cotisations sociales, en mettant fin aux allègements et exonérations de ces dernières, en imposant l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, en mettant à contribution les revenus financiers des entreprises... ce sont plus de 200 milliards d'euros qui seraient dédiés au financement de nos systèmes de retraite !

Travailler toutes et tous, mieux et moins, c'est possible en se réappropriant les richesses produites !

C'est dans ce sens que l'Union fédérale des syndicats de l'État - CGT appelle les personnels, actif•ves et retraité•es, fonctionnaires et agent•es non-titulaires à débattre de la situation revendicative et s'engager dans un processus de mobilisation inscrit dans la durée pour imposer d'autres choix.

L'UFSE-CGT travaillera dans ce sens avec toutes les organisations qui le souhaitent, dans le champ syndical et au-delà, par la grève et les manifestations mais aussi par tout autre moyen approprié. Sans attendre, l'Union fédérale des syndicats de l'État-CGT dépose un préavis de grève du 1er au 31 janvier 2023.

fichiers:



[Télécharger 2022_12_19_appel_retraites.pdf](#) (88.4 Ko)

Public: [Infos / actions](#)

[Fonction publique](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank